



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU DE SEANCE

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme BAULON, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. DUBERT	procuration à	M. PERRET
Mme MOUNIER	procuration à	Mme DUPRE
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme NOGARO
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS

Mme ORDUNA, M. FLEURENTDIDIER, M. LECERF

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 30

Procès verbal de la séance du 27 septembre 2021

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

Votants : 29

Votes exprimés: 29

Pour: 29

M. Lataillade ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 27 septembre 2021

Décisions prises par délégation du Conseil municipal au Maire

N°	DATE	OBJET	MONTANT / ACTION
269	09/09	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association Tarnos Retraite Sportive le 18 septembre	A titre gratuit
270	09/09	Mise à disposition d'une salle municipale au Parti Socialiste les 2, 9 et 16 septembre	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	MONTANT / ACTION
271	09/09	Mise à disposition de matériel municipal à M. Clergeau du 17 au 20 septembre	A titre gratuit
272	09/09	Mise à disposition d'une salle municipale à l'ASL Copropriétaires du lotissement Castillon le 24 septembre	A titre gratuit
273	09/09	Mise à disposition du Parc de la Nature à l'association Couleurs des îles le 26 septembre	A titre gratuit
274	09/09	Mise à disposition d'une salle municipale au Club des Aînés le 30 septembre	A titre gratuit
275	09/09	Mise à disposition d'une salle municipale à l'Amicale Laïque Tarnos Barthes le 10 septembre	A titre gratuit
276	10/09	Mise à disposition d'une salle municipale à l'agence Citya Defoly Immobilier le 7 septembre	A titre gratuit
277	10/09	Mise à disposition de matériel municipal à Mme Martin du 20 au 23 août	A titre gratuit
278	10/09	Mise à disposition de matériel municipal à l'association TREC le 24 septembre	A titre gratuit
279	13/09	Convention avec l'association Bomb'Art dans le cadre de l'animation d'un atelier « Graff » lors du festival Rap and Skate	435 €
280	13/09	Convention avec l'organisme Alive Sports dans le cadre de la mise disposition de jeux et de l'animation d'un atelier de réalité virtuelle lors du festival Rap and Skate	473,20 €
281	13/09	Convention avec l'organisme Ride With Us dans le cadre de l'animation d'ateliers d'initiation à la pratique du skate lors du festival Rap and Skate	216 €
282	13/09	Convention avec l'association Catach dans le cadre d'une animation musicale lors du festival Rap and Skate	350 €
283	14/09	Convention de partenariat avec la radio NRJ dans le cadre de la diffusion de spots promotionnels pour le festival Rap and Skate	Insertion du logo NRJ sur les outils de communication et sur le lieu du festival
284	14/09	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de VPI ou TNI à M. Irigoïn, enseignant de l'école Jean Mouchet	A titre gratuit
285	14/09	Avenant aux marchés de réfection des sanitaires de l'école O. Duboy et de rénovation de l'école D. Poueymidou afin de prendre en charge les travaux supplémentaires	<p>- Ecole O. Duboy :</p> <p><u>Montant initial lot 4 :</u> 38 416,99 € HT</p> <p><u>Nouveau montant lot 4:</u> 38 830,05 € HT (+ 1,08 %)</p> <p>- Ecole D. Poueymidou :</p> <p><u>Montant initial lot 2 :</u> 11 182,50 € HT</p> <p><u>Nouveau montant lot 2:</u> 15 838,26 € HT (+ 41,63 %)</p>

N°	DATE	OBJET	MONTANT / ACTION
286	14/09	Contrat avec l'organisme Landes Musiques Amplifiées pour la représentation du spectacle « Desnonimo » à la Médiathèque	570 €
287	14/09	Contrat avec la Compagnie Jour de fête dans le cadre du spectacle créé à l'occasion des 10 ans de la Médiathèque	1 281,95 €
288	14/09	Contrat avec la SARL « La Cuisine » dans le cadre de l'animation digitale de Damien Liccioni lors de la journée des 10 ans de la Médiathèque	1 300 € HT
289	16/09	Contrat avec M. Ayçaguer dans le cadre d'une lecture musicale à la Médiathèque	200 €
290	16/09	Convention avec l'association Bolzed dans le cadre du concert donné lors du festival Rap and Skate	583,50 €
291	17/09	Convention avec l'association Terre Buissonnière dans le cadre de l'animation d'ateliers autour des mobilités douces lors du festival Rap and Skate	540 €
292	17/09	Action en justice devant le Tribunal Correctionnel de Dax dans le cadre d'infractions au code de l'urbanisme	
293	17/09	Convention avec l'association La Racine dans le cadre d'un concert lors du festival Rap and Skate	250 €
294	21/09	Mise à disposition de locaux scolaires de l'école F. Concaret à l'association des parents d'élèves le 4 octobre	A titre gratuit
295	23/09	Contrat avec Karakoil Production dans le cadre de la prestation de DJ Raksax lors de la journée des 10 ans de la Médiathèque	500 €
296	23/09	Mise à disposition d'instruments de musique aux élèves de l'École Municipale de Musique – Année scolaire 2021/2022	80 €
297	23/09	Contrat avec la Compagnie nanoua dans le cadre du spectacle « Promenons nous dans les boîtes » à la Médiathèque	888 €
298	23/09	Contrat avec l'association Slim et Slam dans le cadre du concert du trio d'Ameth Gulbay à la salle Maurice Thorez	1 500 €
299	23/09	Contrat avec Matrisse Productions dans le cadre du concert du duo Nicolas Gardel et Arthur Guyard à la salle Maurice Thorez	1 500 €
300	23/09	Contrat avec l'association « La Maison » dans le cadre de l'exposition « Topographic » à l'Église des Forges	5 000 €
301	23/09	Convention avec l'association Euskal Freeride Longboard dans le cadre de l'animation de la compétition de skate lors du festival Rap and Skate	264 €
302	24/09	Mise à disposition d'un logement communal à Mme Morton, intervenante en anglais dans les écoles J. Jaurès et D. Poueymidou du 28 septembre 2021 au 30 avril 2022	<u>Loyer mensuel :</u> 312,83 €

N°	DATE	OBJET	MONTANT / ACTION
303	24/09	Convention avec l'organisme ATHOME de mise à disposition de la salle de réunion n°2 du Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 4 octobre	60 € TTC
304	24/09	Mise à disposition de locaux scolaires à M. Larre, Directeur de l'école D. Poueymidou dans le cadre d'une vente de gâteaux le 1 ^{er} octobre	A titre gratuit
305	24/09	Renouvellement de la mise à disposition d'un logement communal F5 du Centre Municipal Albert Castets à M. Cailleba du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 janvier 2022	<u>Loyer mensuel :</u> 192,90 €
306	24/09	Renouvellement de la mise à disposition d'un logement communal F5 du Centre Municipal Albert Castets à M. Iddar du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 janvier 2022	<u>Loyer mensuel :</u> 192,90 €
307	27/09	Convention avec l'organisme Animaktion dans le cadre de l'animation d'un atelier d'escalade et de la mise à disposition de jeux sportifs lors du festival Rap and Skate	3 264,60 €
308	27/09	Convention avec l'organisme HUMAN IMMOBILIER de mise à disposition de la salle de réunion n°1 du Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 8 octobre	90 € TTC
309	27/09	Convention avec l'organisme HUMAN IMMOBILIER de mise à disposition de la salle de réunion n°2 du Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le s 28 et 29 octobre	240 € TTC
310	27/09	Convention avec l'organisme UIMM ADOUR ATLANTIQUE de mise à disposition de la salle de réunion n°1 du Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 15 novembre	90 € TTC
311	28/09	Mise à disposition d'un véhicule municipal à l'association Bolzed du 8 au 10 octobre	A titre gratuit
312	28/09	Mise à disposition de la salle de sport de l'école J. Mouchet à l'association Danse et Vie les 9 et 10 octobre	A titre gratuit
313	28/09	Marché relatif aux travaux de serrurerie dans le cadre de la construction du Centre de Loisirs avec la société Métal Concept	28 430 € HT
314	30/09	Convention avec l'association Le Square dans le cadre d'un concert lors du festival Rap and Skate	200 €
315	01/10	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association Jour de fête du 26 au 28 octobre	A titre gratuit
316	01/10	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association Malungatu'k tous les jeudis pour l'année scolaire 2021/2022	A titre gratuit
317	01/10	Mise à disposition d'une salle municipale au Secours Populaire tous les 1 ^{er} vendredis de chaque mois d'octobre 2021 à juin 2022	A titre gratuit
318	01/10	Mise à disposition d'une salle municipale au Parti Communiste le 30 septembre	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	MONTANT / ACTION
319	01/10	Mise à disposition de l'auditorium de l'Ecole Municipale de Musique à l'association Les Amis du Jazz pour l'année scolaire 2021/2022	A titre gratuit
320	01/10	Mise à disposition d'une salle municipale à La France Insoumise le 17 septembre	A titre gratuit
321	01/10	Mise à disposition d'une salle municipale à la ferme solidaire Eco-Lieu Lacoste le 18 novembre	A titre gratuit
322	04/10	Mise à disposition d'une salle municipale à la compagnie de Gendarmerie Départementale de Dax le 8 décembre	A titre gratuit
323	04/10	Mise à disposition d'une salle municipale à l'Amicale Laïque Tarnos Barthes le 15 octobre	A titre gratuit
324	04/10	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association Couleurs des îles le 23 octobre	A titre gratuit
325	06/10	Convention avec l'organisme ULMA CONSTRUCTION de mise à disposition de la salle de réunion n°2 du Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 7 octobre	60 € TTC
326	08/10	Modification de la régie de recettes service des Sports	
327	08/10	Modification de la régie de recettes de l'Ecole Municipale de Musique	
328	12/10	Convention avec l'association Les Amulecteurs et l'Association d'Aide Familiale et Sociale dans le cadre des 2 représentations du spectacle ZigZague les 15 et 16 octobre	691 €
329	12/10	Convention avec les médecins pédiatres MM. Beneteau et Dilly-Feldis dans le cadre de leurs interventions auprès des enfants accueillis dans les crèches municipales 1 heure par semaine	<u>Montant de l'heure de vacation :</u> 58,50 €
330	13/10	Convention avec l'organisme AFPI de mise à disposition de la salle de réunion n°1 du Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 2 novembre	90 € TTC
331	13/10	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de VPI ou TNI à Mme Darrieumerlou, enseignante de l'école Jean Jaurès	A titre gratuit
332	13/10	Convention avec la société Pass Sécurité dans le cadre de la sécurité et de la surveillance du skate parc lors du festival Rap and Skate	459 €
333	13/10	Mise à disposition d'un terrain communal d'une superficie de 9 107 m ² à la société Guitoli dans le cadre de la mise en place d'une base de vie du 1 ^{er} septembre 2021 au 31 août 2022	<u>Loyer annuel :</u> 24 000 €
334	14/10	Mise à disposition d'une salle municipale à l'Amicale Laïque Tarnos Barthes le 15 octobre	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	MONTANT / ACTION
335	14/10	Mise à disposition du local municipal de la placette du Métro à l'association Camisas Blancas du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 mai 2022	A titre gratuit
336	14/10	Mise à disposition d'une salle municipale au Comité des Oeuvres Sociales de la Ville de Tarnos le 19 novembre	A titre gratuit
337	14/10	Mise à disposition d'une salle municipale au Centre Intercommunal d'Action Sociale le 21 octobre	A titre gratuit
338	14/10	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association AAPPMA Les Pescadoues des Lacs le 26 novembre	A titre gratuit
339	14/10	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association TOUS le 20 octobre	A titre gratuit
340	14/10	Mise à disposition d'une salle municipale au Parti Socialiste le 14 octobre	A titre gratuit
341	14/10	Mise à disposition d'une salle municipale à l'Agence Immobilière Foncia le 19 novembre	A titre gratuit
342	14/10	Mise à disposition d'une salle municipale à l'Association d'Aide Familiale et Sociale le 29 novembre	A titre gratuit
343	14/10	Mise à disposition de matériel municipal à la Résidence Tarnos Océan du 7 au 11 octobre	A titre gratuit
344	14/10	Mise à disposition d'une salle municipale à la SICSBT Handball le 31 octobre	A titre gratuit
345	14/10	Mise à disposition d'une salle municipale au syndicat CGT Territoriaux Tarnos le 8 octobre	A titre gratuit
346	14/10	Mise à disposition d'une salle municipale à M. Dominique Lavigne le 12 novembre	A titre gratuit
347	14/10	Mise à disposition d'une salle municipale au Comité des Fêtes le 19 octobre	A titre gratuit
348	14/10	Mise à disposition de matériel municipal au collège Langevin Wallon du 30 septembre au 8 octobre	A titre gratuit
349	14/10	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association du Site du Métro le 5 octobre	A titre gratuit
350	15/10	Mise à disposition d'un logement communal du Centre Communal Albert Castets au GEIQ Interpro Sud Aquitaine du 18 octobre 2021 au 17 février 2022	<u>Loyer mensuel :</u> 333,66 €
351	18/10	Convention d'honoraires avec le cabinet Bouyssou et associés dans le cadre de l'assistance juridique dans l'instance n°2102693-1	<u>Taux horaire :</u> 230 € HT
352	18/10	Décision d'action en justice afin de défendre les intérêts de la Commune dans l'instance n°2102693-1	
353	18/10	Mise à disposition de la salle de sport de l'école D. Poueymidou à l'Association d'Aide Familiale et Sociale pour l'organisation d'ateliers d'éveil	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	MONTANT / ACTION
354	18/10	Mise à disposition de la salle de sport du complexe Léo Lagrange à l'association AST Free Danse les 30 et 31 octobre	A titre gratuit
355	19/10	Mise à disposition d'une salle municipale à l'AST Pétanque	A titre gratuit
356	19/10	Mise à disposition d'une salle municipale au Parti Communiste le 26 octobre	A titre gratuit
357	20/10	Contrat avec l'organisme En vie de soi dans le cadre de l'animation d'un atelier bien être à la Médiathèque le 23 octobre	150 €
358	20/10	Mise à disposition d'une salle municipale à la Communauté de Communes du Seignanx le 21 octobre	A titre gratuit
359	20/10	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association les Restos du Coeur le 23 novembre 2021	A titre gratuit
360	20/10	Marché de travaux relatif à la démolition et la déconstruction d'un bâtiment communal (maison Tarrucq) avec l'entreprise Lapeyre	57 508,44 € TTC
361	20/10	Avenant au marché relatif à l'assurance autocollaborateurs afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2023	<u>Montant de la prorogation :</u> 1 867,58 € par an

2021-11-106-DGS – Installation d'un nouveau Conseiller municipal

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation de M. Bertrand LATAILLADE dans ses fonctions de Conseiller municipal

2021-11-107-DGS – Tableau du Conseil municipal

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Le Conseil Municipal,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la lecture du tableau du conseil municipal fixant le rang de chaque élu:

M. Jean-Marc LESPADÉ	Maire
M. Alain PERRET	Maire adjoint
Mme Isabelle NOGARO	Maire adjoint
M. Nicolas DOMET	Maire adjoint
Mme Isabelle DUFAU	Maire adjoint
M. Marc MABILLET	Maire adjoint
Mme Anne DUPRE	Maire adjoint

M. Francis DUBERT	Maire adjoint
Mme Elisabeth MOUNIER	Maire adjoint
M. Christian GONZALES	Maire adjoint
M. Alain COUTIER	Conseiller municipal
Mme Maryse SAINT AUBIN	Conseiller municipal
Mme Danièle BIRLES	Conseiller municipal
Mme Martine PERIMONY-BENASSY	Conseiller municipal
M. Lucien HERVELIN	Conseiller municipal
M. Didier MIREMONT	Conseiller municipal
Mme Nicole CORRIHONS	Conseiller municipal
M. Thierry LECERF	Conseiller municipal
M. Christophe GARANS	Conseiller municipal
Mme Fabienne DARRAMBIDE	Conseiller municipal
M. Henri DECKE	Conseiller municipal
Mme Nelly PICAT	Conseiller municipal
Mme Nathalie LE GALL	Conseiller municipal
M. Emmanuel SAUBIETTE	Conseiller municipal
Mme Nelly LALANNE	Conseiller municipal
M. Patrick CENDRES	Conseiller municipal
Mme Aurélie ORDUNA	Conseiller municipal
M. Nicolas FLEURENTDIDIER	Conseiller municipal
Mme Emilie BAULON	Conseiller municipal
M. Antoine ROBLES	Conseiller municipal
Mme Alice CASSAING	Conseiller municipal
Mme Caroline DACHARRY	Conseiller municipal
M. Bertrand LATAILLADE	Conseiller municipal

2021-11-108-DR/FIN – Budget de la Commune 2021 – Décision modificative n°2

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 30

Votes exprimés : 30

Pour: 30

Le Conseil Municipal,

ADOpte la décision modificative qui s'établit comme suit :

Ecritures de régularisation pour les exercices antérieurs :

1) pour le compte 204411 (14 annuités) :

- dépense d'investissement : article 1068 : + 284 857 €
- recette d'investissement : article 2804411 : + 284 857 €

2) pour le compte 21532 (3 annuités):

- dépense d'investissement : article 1068 : + 3 331 €
- recette d'investissement : article 281532 : + 3 331 €

3) pour le compte 2181 (totalité) :

- dépense d'investissement : article 1068 : + 565 €
- recette d'investissement : article 28181 : + 565 €

Ecritures d'amortissement pour l'exercice 2021 :

1) pour le compte 204411 (annuité 2021, dernière année) :

- dépense de fonctionnement : article 6811 (chapitre 042) : + 20 347 €
- recette d'investissement : article 2804411 (chapitre 040) : + 20 347 €

2) pour le compte 21532 (annuité 2021) :

- dépense de fonctionnement : article 6811 (chapitre 042) : + 1 111 €
- recette d'investissement : article 281532 (chapitre 040) : + 1 111 €

- dépense de fonctionnement : article 023 (virement) : - 21 458 €

- recette d'investissement : article 021 (virement) : - 21 458 €

HABILITE Monsieur Le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-109-DR/FIN – Budget de la Commune 2021 – Décision modificative n°3

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 30

Votes exprimés : 30

Pour: 30

Le Conseil Municipal,

ADOpte la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci après :

Section de fonctionnement			+	-
Dépenses	Libellé	Montants	Montants	
(1) 65738-814 (chapitre 65)	EP SYDEC TRAMBUS (part fonctionnement)	110 000		
Article 023	Virement à la section d'investissement	90 000		
Total dépenses de fonctionnement		200 000		0
Recettes	Libellé	Montants	Montants	
(4) 73111-01 (chapitre 73)	Impôts directs locaux			1 569 000
(4) 74834-01 (chapitre 74)	Compensations exonérations taxes foncières	1 863 000		
(4) 74835-01 (chapitre 74)	Compensations exonérations taxe habitation			294 000
(5) 7381-01 (chapitre 73)	Taxe additionnelle aux droits de mutation	200 000		
Total recettes de fonctionnement		2 063 000		1 863 000

Section d'investissement			+	-
Dépenses	Libellé	Montants	Montants	
(3) 2031-1907-412 (chapitre 20)	MOE projet Mabillet	70 000		
(3) 2313-1907-412 (chapitre 23)	MOE projet Mabillet			70 000
(1) 204172-1607-815 (chapitre 204)	EP SYDEC TRAMBUS			110 000
(2) 2152-0123-824 (chapitre 21)	Participation logts sociaux XL habitat Grandola			200 158
(2) 204132-0123-824 (chapitre 204)	Participation logts sociaux XL habitat Grandola	200 158		
(8) 2138-020 (chapitre 21)	Acquisitions foncières	788 455		
Total dépenses d'investissement		1 058 613		380 158
Recettes	Libellé	Montants	Montants	
(6) 1641-01 (chapitre 16)	Emprunt (prêt CAF construction centre loisirs)	249 455		
(7) Chapitre 024	Cession foncière au COL	339 000		
Article 021	Virement de la section de fonctionnement	90 000		
Total recettes d'investissement		678 455		0

HABILITE Monsieur Le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-110-DR/FIN – Garantie d'emprunt au COL – Programme Olympe de Gouges – Dispositif de soutien aux chantiers impactés par la crise sanitaire

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

Votants: 30

Votes exprimés : 30

Pour: 30

Le Conseil Municipal,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 45 500,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 121367 constitué de 1 ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-111-DR/FIN – Avances sur subventions de fonctionnement et contributions 2022

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

Votants: 27

Abstention : 2 (Mme Dacharry et M. Lataillade)

Votes exprimés : 25

Pour: 25

M. le Maire et M. Perret quittent la salle et ne prennent pas part au vote

Le Conseil Municipal,

DECIDE de procéder aux versements d'avances de subventions de fonctionnement et de contributions 2022 suivantes :

- 60 000 euros (soixante milles euros) versés en deux fois au Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Boucau et de Tarnos,
- 53 838,00 euros (cinquante trois mille huit cent trente huit euros) et 6 056,00 euros (six mille cinquante six euros) à l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine,
- 25 000,00 euros (vingt cinq milles euros) au Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prévus au budget 2022.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-112-DR/CP – Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un terrain de football synthétique et d'une maison des associations sportives – Attribution du marché

Sur le rapport présenté par M. Gonzales, Maire adjoint

Votants: 30

Votes exprimés : 30

Pour: 30

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre comprenant la tranche ferme et les trois tranches optionnelles ainsi que les pièces y afférentes avec le Cabinet d'architecture Claret Lebecq pour les taux de rémunération suivants :

Tranche	Désignation	Taux de rémunération /
TF	MISSIONS DE BASE	9,35 %
TO001	OPC	1 %
TO002	SSI	0,3 %
TO003	SIGNALÉTIQUE	0,2 %

CONFIRME le versement de l'indemnité de à 14 000 euros HT, soit 16 800 euros TTC à chaque équipe ayant concouru pour la seconde phase du concours d'architecture

PRÉCISE que ces crédits sont prévus au budget.

DIT que des subventions seront sollicitées pour la réalisation du projet

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-113-DEEJ – Convention de partenariat – Collège Langevin Wallon

Sur le rapport présenté par M. Domet, Maire adjoint

Votants: 30
Votes exprimés : 30
Pour: 30

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et le collège Langevin Wallon, définissant et encadrant les actions éducatives à intervenir pour l'année scolaire 2021-2022

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-114-DEEJ – Convention avec le Conseil départemental des Landes – Subvention d'éveil culturel pour les structures de la Petite Enfance

Sur le rapport présenté par M. Domet, Maire adjoint

Votants: 30
Votes exprimés : 30
Pour: 30

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention à intervenir entre le Conseil Départemental des Landes représenté par son président, Monsieur Xavier Fortinon, et la commune visant à la perception par la commune d'une subvention de 23 000,00 € pour la mise en œuvre du projet d'éveil et d'animation culturelle dans les structures suivantes :

- multi-accueil « Les Petits Matelots »
- multi-accueil « Antoine de Saint-Exupéry »
- micro-crèche « Les Moussaillons »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-115-DEEJ – Subvention « Les gamins de Garros »

Sur le rapport présenté par M. Domet, Maire adjoint

Votants: 30

Votes exprimés : 30

Pour: 30

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'allouer une subvention de 200 € à l'association « Les Gamins de Garros » pour développer son projet d'accompagnement des enfants des écoles Charles Durroty et Daniel Poueymidou par le bus.

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget 2021

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-116-DVCS – Convention avec la Région Nouvelle Aquitaine et le Lycée Professionnel Ambroise Croizat pour la mise à disposition réciproque d'installations sportives

Sur le rapport présenté par M. Gonzales, Maire adjoint

Votants: 30

Votes exprimés : 30

Pour: 30

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention entre la Commune de Tarnos, le Lycée Professionnel Ambroise Croizat et la Région Nouvelle Aquitaine afin de définir les modalités d'utilisation réciproque des installations sportives pour l'année scolaire 2021/2022

DIT que cette convention est renouvelable deux fois maximum à compter de sa signature.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-117-DAP – Dérogation au repos dominical – Choix des dimanches pour l'année 2022

Sur le rapport présenté par Mme Nogaro, Maire adjointe

Votants: 30

Abstention : 6 (MM. Perret, Dubert, Domet et Cendres et Mmes Darrambide et Birles)

Votes exprimés : 24

Pour: 21

Contre : 3 (Mmes Périmony-Benassy et Dacharry et M. Lataillade)

Le Conseil Municipal,

DONNE un avis favorable au calendrier 2022 des ouvertures exceptionnelles des commerces dans la limite de 5 dimanches, suivant :

<p style="text-align: center;"><u>Hypermarché</u> 5 dimanches (code NAF 4711F)</p>	<p>09 janvier 26 juin 03 juillet 07 août 14 août</p>
<p><u>Ensemble des commerces de détail de la galerie marchande de l'hypermarché</u> 3 dimanches</p> <hr/> <p>Centrale d'achat non alimentaire (Atol Opticien) code NAF 4671Z</p> <hr/> <p>commerce de détail d'articles d'horlogerie/bijouterie en magasin spécialisé (Diamantine BIJOUTERIE) code NAF 4777Z</p> <hr/> <p>commerce de détail de maroquinerie et articles de voyage (Kesako PAP) code NAF 4772B</p> <hr/> <p>commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (Pulsion PAP) code NAF4771Z</p> <hr/> <p>commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé (Nocibé PARFUMERIE) code NAF(4775Z)</p> <hr/> <p>commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisés (Micromania CULTURE CADEAUX LOISIRS) code NAF 4741Z</p> <hr/> <p style="text-align: center;">--</p>	<p>04 décembre 11 décembre 18 décembre</p>

<p>Docteur IT SERVICES (dépannage informatique) code NAF 4741Z</p> <hr/> <p>Autres commerces de détails spécialisés divers (CIGUSTO CIGARETTE ELECTRONIQUE) code NAF 4778C</p> <hr/> <p>Réparation de chaussure et d'articles en cuir (GEPETO cordonnier) code NAF 9523Z</p>	
<p><u>Commerces de détail d'habillement</u> 2 dimanches code NAF 4771Z (Camaieu)</p>	<p>11 décembre 18 décembre</p>
<p><u>Commerces d'autres véhicules automobiles</u> (AGEST) code NAF 4519Z</p>	<p>dates à venir</p>
<p><u>Supermarché</u> 5 dimanches (carrefour city) code NAF 4711 D</p>	<p>24 juillet 31 juillet 07 août 14 août 31 août</p>
<p><u>Commerce de télécommunication sans fil</u> (SFR) code NAF 6120 Z</p>	<p>pas d'ouverture pour 2022</p>
<p><u>Commerces de détail d'appareils électro-ménagers</u> 5 dimanches (Télé-secours) code NAF 4754Z</p>	<p>16 janvier 6 février 26 juin 23 octobre 27 novembre</p>
<p><u>Commerce de détail d'équipement automobile</u> (Feu vert) code NAF 4532Z</p>	<p>pas d'ouverture pour 2022</p>
<p><u>Commerce de l'Habitat</u> <u>fabrication d'élément en plastique</u> (Batistyl habitat) code NAF 2223 Z</p>	<p>pas d'ouverture pour 2022</p>
<p><u>Commerce de détail de meubles</u> (Litterie 64) code NAF 4759 A</p>	<p>pas d'ouverture pour 2022</p>

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérécourse citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-118-DAP – Application du décret tertiaire – Convention d’accompagnement de mise en conformité avec le Sydec

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 30

Votes exprimés : 30

Pour: 28

Contre : 2 (Mme Dacharry et M. Lataillade)

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de convention d’accompagnement de mise en conformité Eco Energie Tertiaire avec le Sydec.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférant.

INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets annuels de la collectivité.

DIT que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l’État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l’application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-119-DAP – Eclairage public lié aux travaux d’aménagement du Trambus – Convention avec le Sydec pour la pose d’un candélabre sur la parcelle AD 1609

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

Votants: 30

Votes exprimés : 30

Pour: 30

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l’autorisation accordée au SYDEC pour l’installation d’un mât d’éclairage public sur la parcelle communale AD 1609 et son raccordement au réseau.

DIT que cette autorisation est conclue à titre gratuit et pour la durée des ouvrages.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite autorisation.

DIT que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l’État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l’application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-120-DAP – Maison Cabritauz – Contrat d’abonnement avec le Sydec pour l’alimentation en eau potable et assainissement collectif de la propriété

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

Votants: 30

Votes exprimés : 30

Pour: 30

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le contrat avec le SYDEC afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre du raccordement aux réseaux d’eau potable et d’assainissement collectif du n° 11 chemin de Tichené – Maison CABRITAUZ.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents y afférant.

DIT que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l’État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l’application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-121-DAP – Convention de passage avec le Sydec pour un dispositif de protection cathodique de la canalisation d’eau industrielle

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 30

Votes exprimés : 30

Pour: 30

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention avec le Sydec, autorisant l’installation d’un champ anodique et d’un câble électrique sur les parcelles AB150 et AB643, propriétés de la commune, situées dans le secteur de Garros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous les documents s’y afférant.

DIT que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l’État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l’application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-122-DAP – Convention avec le SITCOM Côte Sud des Landes et la Communauté de Communes du Seignanx pour l'aménagement d'un point de collecte de déchets rue Georges Lassalle

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 30
Votes exprimés : 30
Pour: 30

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention entre le SITCOM, la Communauté de Communes du Seignanx et la Ville de Tarnos afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre de la mise à disposition pour l'aménagement d'un point de collecte de conteneurs semi-enterrés sur la rue Georges Lassalle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférant.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-123-DAP – Convention de répartition financière avec la Communauté de Communes du Seignanx pour l'aménagement du carrefour entre la rue Pierre Sémard et la rue Georges Lassalle

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 30
Votes exprimés : 30
Pour: 30

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention jointe fixant la répartition financière de cette opération :

- Part Communauté = 18 537,90 € HT soit 68 % du montant des travaux
- Part Commune = 8 864,50 € HT soit 32 % du montant des travaux

APPROUVE le plan de participation de la ville de TARNOS

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-124-DR/RH – Convention d'adhésion au service de médecine préventive

Sur le rapport présenté par Mme Dupré, Maire adjointe

Votants: 30
Votes exprimés : 30
Pour: 30

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le Centre de Gestion des Landes 2021 dans les mêmes conditions tarifaires, matérielles et techniques qu'en 2020.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2021.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-125-DR/RH – Créations de poste

Sur le rapport présenté par Mme Nogaro, Maire adjointe

Votants: 30
Votes exprimés : 30
Pour: 30

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE DE CRÉER les postes à **TEMPS COMPLET** suivants :

FILIÈRES / GRADES	CATÉGORIE	NBR	COMMENTAIRES
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	Recrutement en cours suite à mobilité externe d'un agent

DIT que ces créations de poste sont réalisées à effectif constant.

INDIQUE que, concernant les créations de poste liées au recrutement à venir, celles ci sont effectuées sur les différents grades du cadre d'emplois visés afin de couvrir l'ensemble des possibilités de recrutement. Les grades non concernés par le recrutement et ne correspondant pas à des réels postes vacants seront supprimés dans le courant de l'année après avis du Comité Technique.

PRECISE que dans le cadre du recrutement précité et en cas de recherche infructueuse de candidat.e.s statutaires, ces postes pourront être pourvus par un.e agent.e contractuel.le sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget 2021.

DIT que la rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-11-126-CAB – Motion demandant au Gouvernement des mesures en faveur du pouvoir d'achat des français

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Votants: 30

Votes exprimés : 30

Pour: 30

Le Conseil Municipal,

DEMANDE au Gouvernement de décider d'une juste et conséquente réévaluation du SMIC, enclenchant une augmentation générale des salaires,

DEMANDE au Gouvernement de relever les minimas sociaux et les pensions de retraite,

DEMANDE au Gouvernement de décider du dégel du point d'indice dans la fonction publique,

DEMANDE au Gouvernement de faire en sorte que l'accès au gaz et à l'électricité soient reconnus comme droit fondamental et essentiel ayant valeur constitutionnelle,

DEMANDE au Gouvernement de sortir l'énergie des logiques de marché et de s'inscrire résolument dans une politique de reconstruction d'un véritable service public sous entière maîtrise publique,

DEMANDE au Gouvernement une réforme solidaire des aides aux ménages modestes de lutte contre la précarité énergétique, dans une logique de revalorisation et d'adaptation aux enjeux de la transition énergétique et écologique

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Monsieur le Maire lève la séance à 23h00

Tarnos, le 17 novembre 2021



Le Maire

Jean-Marc LESPADÉ